



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
MARDI LE 3 MARS 2020, SÉANCE ORDINAIRE**

RÉS. 038-2020

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 3 mars 2020, à 19 h 30, à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet;
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet;
Siège #3 – Madame Roxanne Simard-Mills;
Siège #4 – Monsieur Denis Miville;
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte;
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire, monsieur Benoît Pilotto déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 039-2020

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 février 2020;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés en février 2020;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en mars 2020;

- 4.3. Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;
- 4.4. Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe et traitement salarial ;
- 4.5. Annulation de la carte de crédit de la municipalité ;
- 4.6. Mandat d'accompagnement au processus d'embauche ;
- 4.7. Rémunération du personnel électoral : élection partielle du 1^{er} mars ;
- 4.8. Adoption de la liste officielle des contribuables endettés envers la municipalité ;
- 4.9. Demande d'intérêt au projet d'entente intermunicipale à la municipalité de Sainte-Louise et de Saint-Gabriel pour la fourniture de services ;
- 4.10. Abonnement à la chambre de commerce Kamouraska-L'Islet ;
- 4.11. Participation financière : Salle André-Gagnon ;
- 4.12. Participation financière : Prix de fin d'année du Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière ;
- 4.13. Participation financière : Les P'tits Globe-Lait ;
- 4.14. Participation : Fondation André-Côté ;
- 4.15. Participation : Soirée vin et fromage du Comité des fêtes du 150^e de Saint-Philippe-de-Néri ;
- 4.16. Demande d'appui : Société canadienne du cancer ;
5. Législation;
 - 5.1. Adoption du règlement 02-2020 portant sur la rémunération des élus qui modifie le règlement 09-2010;
6. Bibliothèque, Famille et loisirs;
 - 6.1. Cotisation annuelle au Réseau Biblio ;
7. Territoire
 - 7.1. Personne désignée en matière de gestion des cours d'eau ;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 040 - 2020

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 février dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 041 - 2020

04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés en février 2020, pour un montant de 12 634.36 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 042 - 2020 04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN MARS 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en mars 2020, pour un montant de 87 576.37 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER MARS 2020		
Andréane Collard-Simard	Frais de déplacement - Formation ADMQ + élections 2020	438.80 \$
Aquatech	Honoraires professionnels - Janvier 2020	921.09 \$
Bouffard Sanitaire Inc.	Récupération à trier - Janvier 2020 + montant compensatoire	510.08 \$
Buro plus	Papeterie, cartouche d'encre et contrat photocopieur 2X	705.51 \$
Canadian Tire La Pocatière	Batterie	216.14 \$
Centre rég. de services aux biblio publiques Bas-St-Laurent	Cotisation annuelle 1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	3 348.07 \$
Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet	Cotisation annuelle	72.09 \$
Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière	Prix de fin d'année	25.00 \$
Corporation régionale de la Salle André-Gagnon	Contribution financière projet de modernisation	300.00 \$
Direction gestion fonds, services d'opérations	Mutations	28.00 \$
Les P'tits Gobe-Lait	Campagne de financement 2020	50.00 \$
Location Orléans inc.	Location roulotte patinoire	304.68 \$
MRC de Kamouraska	Quote -part Mont- Noir et autres	20 395.00 \$
MRC de Kamouraska	Service MRC inspections municipales	4 074.00 \$
Nancy Chassé	Élections 2020	246.75 \$
Poste Canada	Infonésime février 2020	43.44 \$
Régie intermunicipale des matières résiduelles	Quotes-Parts 2020 vers. 2/4	8 901.25 \$
Saint-Philippe-de-Néri	Réception Vin et Fromage, fêtes du 150e	45.00 \$
Sémer Inc.	Décrét 1214-2019 traitement biométhanisation vers. 1/2	3 184.81 \$
Transport Pierre Dionne	Versement 5/6 - Déneigement	31 201.02 \$
Ville La Pocatière	Bannière centre Bombardier - 1/5 Rés. 248-2019	517.39 \$
Ville La Pocatière	Quote-Part - Service incendie janvier à mars 2020	9 390.75 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Ordures frais d'enfouissement et traitement - Janvier 2020	2 657.50 \$
	Sous-total	87 576.37 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 29 FÉVRIER 2020		
Bell Canada	Téléphonie municipale	238.97 \$
Bell Mobilité	Cellulaire voirie	51.12 \$
Carte d'affaire Esso	Essence + lavage	184.18 \$
Hydro Québec	Éclairage public	136.05 \$
Marianne Le Gendre	Dico-Patin / animation culturelle Rés. 023-2020	500.00 \$
SAAQ	Immatriculation	575.90 \$
Virgin Mobile	Cellulaire administration	60.01 \$
Visa Desjardins	Fournitures de bureau + Formation Alfred Ouellet	403.53 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2020-02-29	7 604.94 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2020-02-29	2 879.66 \$
	Sous-total	12 634.36 \$
GRAND TOTAL		100 210.73 \$

RÉS. 043 - 2020 04.03 DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal accepte la démission de madame Andréane Collard-Simard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 044 - 2020

04.04 NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET TRAITEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER madame Nancy Chassé au poste de secrétaire-trésorière adjointe;

QUE le conseil autorise que la secrétaire-trésorière adjointe reçoive le traitement salarial actuellement versé pour le poste de directrice générale;

QUE le conseil approuve l'embauche permanente de madame Nancy Chassé à titre de secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 045 - 2020

04.05 ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ANNULER la carte de crédit municipale identifiée au nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 046 - 2020

04.06 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT AU PROCESSUS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER une dépense maximale de 2 000 \$ pour les services professionnels d'accompagnement lors du processus d'embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 047 - 2020

04.07 REMUNERATION DU PERSONNEL ELECTORAL : ÉLECTION PARTIELLE DU 1^{ER} MARS 2020

CONSIDÉRANT les élections partielles du 1^{er} mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCORDER au personnel électoral, la rémunération décrétée par Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit le Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 048 - 2020

04.08 ADOPTION DE LA LISTE OFFICIELLE DES CONTRIBUABLES ENDETTES ENVERS LA MUNICIPALITE

ATTENDU QUE madame la secrétaire-trésorière a le devoir et l'obligation de procéder à la confection de la liste des contribuables endettés envers la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la Municipalité Régionale de Comté du Kamouraska de procéder à la vente des propriétés pour non-paiement de taxes selon l'échéancier de son règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame la secrétaire-trésorière a confectionné la liste des comptes de taxes impayées telle que prévu respectivement à l'article 1022 du Code municipal du Québec et 3032 du Code Civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la liste officielle déposée séance tenante des contribuables endettés envers la municipalité;

DE déléguer madame la directrice générale Andréane Collard-Simard ou son substitut, monsieur le maire Benoît Pilotto, pour assister à la vente pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, s'il évidemment il n'y a pas de preneur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 049 - 2020

04.09 DEMANDE D'INTERET AU PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE A LA MUNICIPALITE DE SAINTE-LOUISE ET DE SAINT-GABRIEL POUR LA FOURNITURE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a conclu une offre d'achat pour l'acquisition de terrains qui servent tant à l'usage des autobus scolaires que pour les véhicules affectés au déneigement;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains servent aux opérateurs de déneigement de la municipalité de Sainte-Louise et de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Lalemant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative à la contribution financière de chaque municipalité pour l'acquisition de ces terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la municipalité de Sainte-Louise et de Saint-Gabriel-de-Lalemant de lui signifier son intérêt au projet d'entente intermunicipale pour la fourniture de services;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la municipalité de Sainte-Louise et de de Saint-Gabriel-Lalemant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 050 - 2020 04.10 ABONNEMENT À LA CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA-L'ISLET

CONSIDÉRANT QU'une Chambre de commerce a pour mission de créer, développer et maintenir un réseau d'affaires actif, représentatif et dynamique pour le développement socio-économique dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet représente plus de 225 entreprises et organismes qui opèrent sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet offre une gamme de service permettant de rassembler les gens d'affaires, d'informer et de représenter les intérêts de notre population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE devenir membre de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet au montant de 35\$ + 0.05¢ par résident.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 051 - 2020 04.11 PARTICIPATION FINANCIÈRE : PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE MODERNISATION DE LA SALLE ANDRÉ-GAGNON

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes de la salle de spectacle pour une expérience client améliorée demande un projet de rénovation majeure de l'espace;

CONSIDÉRANT QUE le budget de réaménagement et d'agrandissement est estimé à 4.1 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment aura des effets positifs et tangibles pour toutes les communautés citoyennes et organisations culturelles de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE contribuer financièrement à la campagne de financement pour la modernisation de la Salle André-Gagnon pour un montant total de 300 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 052 - 2020 04.12 PARTICIPATION FINANCIÈRE : PRIX DE FIN D'ANNÉE DU COLLÈGE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

ATTENDU QUE la remise des prix scolaires est un évènement important pour l'institution scolaire du Collège;

ATTENDU QUE cette cérémonie a pour but de récompenser les succès des élèves;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE contribuer à la remise de prix de fin d'année pour un montant total de 25 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 053 - 2020

04.13 PARTICIPATION FINANCIÈRE : LES P'TITS GLOBE-LAIT

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est d'assurer de donner toutes les chances possibles à tous les nouveau-nés en matière d'allaitement;

CONSIDÉRANT QUE pour la prochaine année, le groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska souhaite travailler à rejoindre plus de mères et de familles dans le but de les soutenir adéquatement, notamment par la tenue d'ateliers sur différents sujets touchant la parentalité et l'allaitement ainsi que la présentation d'un documentaire pour la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel en octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE contribuer à la campagne de financement de l'organisme pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 054 - 2020

04.14 PARTICIPATION : DÉFI VÉLO, FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ, UTILISATION DU CAMION MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'argent amassé par la Fondation André-Côté permet d'offrir des services gratuits aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable et de leurs proches;

ATTENDU QUE la collaboration de la municipalité à l'évènement de la Fondation André-Côté requiert l'utilisation de son camion municipal et la désignation d'un chauffeur afin de contribuer au déroulement sécuritaire;

ATTENDU QUE l'implication de la municipalité par l'utilisation de son camion municipal permet d'offrir gratuitement les services offerts par la Fondation à toute sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise l'utilisation du camion municipal lors du défi Vélo André Côté le 11 juillet prochain;

QUE le maire, monsieur Benoît Pilotto, soit autorisé à conduire le camion municipal lors de l'activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 055 - 2020

04.15 PARTICIPATION : SOIRÉE VIN ET FROMAGE DU COMITÉ DES FÊTES DU 150E DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI

CONSIDÉRANT les fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri qui auront lieu au courant de l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits de la soirée vins et fromage serviront au financement des activités du 150^e anniversaire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseiller, monsieur Denis Miville, participe à la soirée le 14 mars prochain pour un montant total de 45 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 056 – 2020

04.16 DEMANDE D'APPUI : AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE, SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – LÉGISLATION

RÉS. 057 - 2020

05.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-02 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 09-2010

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux, plus spécifiquement l'article 7 « MAIRE SUPPLÉANT»;

ATTENDU QUE la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est dûment donné par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, à la séance ordinaire du conseil du 04 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu unanimement, incluant la voix favorable du Maire, que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH
MRC DE KAMOURASKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 09-2010 RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE PENDANT SON ABSENCE ET DU MAIRE SUPPLÉANT PENDANT LE REMPLACEMENT

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux, plus spécifiquement l'article 7 « MAIRE SUPPLÉANT»;

ATTENDU QUE la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est dûment donné par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, à la séance ordinaire du conseil du 04 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil ordonne et statue par règlement de ce Règlement portant le numéro **02-2020** à savoir :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement portera le titre de « Règlement visant à modifier le règlement 09-2010 afin de modifier la rémunération du maire lors d'une absence de plus de 30 jours et de son remplaçant le maire suppléant ».

ARTICLE 2 :

L'article 7 du règlement 09-2010 intitulé « MAIRE SUPPLÉANT » est amendé et se lit comme suit :

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire. Lorsque le maire suppléant est réputé remplacer pendant plus de 30 jours le poste de maire, le maire reçoit la rémunération d'un conseiller.

ARTICLES 3 :

Le Règlement 09-2010 est par la présente modifié.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 4^{IÈME} JOUR DE MARS 2020.

Benoît Pilotto
Maire

Andréane Collard-Simard
Dir. gén. et sec.- tré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion : 04 février 2020
Adoption du Règlement : 04 mars 2020
Entrée en vigueur: 04 mars 2020
Modifie 09-2010

06 – BIBLIOTHÈQUE, FAMILLE ET LOISIRS

RÉS. 058 - 2020 06.01 COTISATION ANNUELLE AU RESEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale Le Colibri est un domaine de compétence dévolu à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque à elle seule ne saurait offrir les services actuels, notamment en matière de pédagogie, technologie et d'éducation;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio permet à juste titre de rationaliser les opérations, de partager les ressources et de réaliser d'importantes économies d'échelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler la cotisation annuelle 2020-2021 du Réseau Biblio pour un montant total de 3 348.07 \$.

07 – TERRITOIRE

RÉS. 059 - 2020

07.01 PERSONNE DESIGNÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées d'équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Martin Lavoie, employé des travaux publics, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la MRC du Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – PÉRIODE DE QUESTION

09 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 060- 2020

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Andréane Collard-Simard
Dir. gén. et sec.- tré.

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales